



# DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES

## VOS DROITS CONCERNANT VOS DONNÉES PERSONNELLES

Le règlement (UE) n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données prévoit la collecte, le traitement et la sauvegarde de vos données personnelles et ce même sans votre consentement sous condition qu'il y soit procédé dans l'exercice d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

La collecte de vos données personnelles est indispensable au traitement de votre demande par **l'Administration de l'environnement**. Elle se limite aux données strictement nécessaires pour ledit traitement. Elle permet l'identification de votre personne et du terrain concerné ainsi que de prendre contact avec vous en cas de besoin. Il s'agit en outre de :

- vos données d'identification telles que votre nom et prénom ainsi que votre matricule,
- vos données de contact telles que votre adresse postale, l'adresse du bâtiment à assainir, votre adresse électronique, votre numéro de téléphone,
- vos données bancaires telles que votre numéro de compte bancaire.

Les employés et fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Administration de l'environnement, le cas échéant un prestataire externe, la Trésorerie de l'Etat ainsi que la Direction du Contrôle Financier ont accès à vos données. Vos données seront conservées tant qu'au moins un des critères suivants est rempli :

Tant que vous êtes lié au projet en quelques fonction, forme ou qualité que ce soit et même si vous changez cette fonction, forme ou qualité (p.ex. : propriétaire, locataire, exploitant, responsable, bénéficiaire, etc. personne physique ou morale)

Tant qu'une obligation légale le rend nécessaire : 12 mois après un refus ; 10 ans après clôture de l'année budgétaire de l'année durant laquelle le dernier paiement de subside a eu lieu.

Les données ainsi récoltées tombent sous le champ d'application de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès au public à l'information en matière d'environnement et doivent, le cas échéant, être communiquées à des tiers. Sans la mise à disposition de ces informations auprès du service compétent, la demande ne pourra être traitée.



En cas de désaccord vous êtes à tout moment en droit d'introduire une demande d'anonymisation ou de suppression des documents suite à laquelle l'opportunité de cette anonymisation sera évaluée par l'Administration de l'environnement.

Conformément aux règles légales de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations. Vous pouvez vous adresser par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, à l'Administration de l'environnement, 1 Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.

Vous pouvez introduire une demande liée à l'application de vos droits relatif à la gestion de vos données à caractère personnel via courriel à l'adresse mail [dpo@aev.etat.lu](mailto:dpo@aev.etat.lu)

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Vos données pourront être utilisées ultérieurement pour le traitement d'autres demandent émanant de votre part auprès de l'Administration de l'environnement.

Conformément au principe du « **once only** », faisant partie du programme gouvernementale « Einfach Lëtzebuerg », vos données pourront être utilisées par tout service de **l'Administration de l'environnement** dont les finalités imposent un accès.

Aucune prise de décision automatisée sera appliquée lors des traitements et accès à vos données.